

**Conseil des parents du 11<sup>e</sup> arrondissement****Zone Nord**

29 novembre 2021

**Participant.e.s :**

Bénédicte Dageville (Adjointe au Maire du 11<sup>e</sup> chargée de la petite enfance), Julien Keime (Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11<sup>ème</sup>), Claire Cordonnier (Cheffe de pôle petite enfance - Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11e et 12e arrondissements), Elisa Le Brenn (Directrice de la crèche municipale du 30 bis avenue Philippe Auguste), Isabelle Plonevez (Directrice de la crèche municipale du 117 avenue Philippe Auguste)

Représentant.e.s des parents : Anne-Lise Laszlo-Pouvreau (crèche collective 16 cité Beauharnais), Delphine Vennat (crèche collective 16 cité Beauharnais), Zoé Dailly (crèche collective 56 rue Saint-Maur), Anne-Sophie Cours-Bruez (crèche collective 30 bis avenue Philippe-Auguste), Lydie Selebran (crèche 117 avenue Philippe-Auguste), Nicolas Gouait (crèche 14 rue Duranti), Mathilde Loviconi (crèche 9 rue Servan), Doria Olivia Malfilatre (crèche 9 rue Servan), Safa Sanekli (crèche 81 bis rue Jean-Pierre Timbaud), Jean Ricard (crèche 81 bis rue Jean-Pierre Timbaud), Caroline Anne (crèche 61 boulevard Charonne).

**Présentation de l'instance par Mme Bénédicte Dageville (voir support en pièce jointe)**

Il y a deux conseils des parents dans le 11<sup>e</sup> arrondissement : le conseil sud et le conseil nord. La ligne de séparation des territoires des deux conseils est le boulevard Voltaire.

Ces conseils sont des lieux d'échanges et de discussions. Leurs objectifs sont de :

- Permettre des échanges entre les membres élus (les parents) et les membres de droit (représentant du Maire d'arrondissement, coordinatrices des crèches de l'arrondissement, responsables des établissements regroupés pour le conseil, médecin d'encadrement du service de PMI) ;
- Impliquer les parents à propos des dimensions collectives de l'accueil et de la vie quotidienne des enfants ;
- Faire émerger des initiatives prises par les parents et/ou les professionnel.le.s.

Le conseil promeut les initiatives collectives, en particulier celles qui ont une assise territoriale et une ouverture sur le quartier. Ce n'est pas : une réunion sur la gestion de l'établissement, une réunion sur la pédagogie à mettre en œuvre, une réunion où l'on débat de cas individuels.

**Dans chaque établissement, des parents se sont portés volontaires. Les parents élisent un.e ou plusieurs président.e.s au cours de la 1<sup>ère</sup> séance de leur conseil.**

Doria Olivia Malfilatre (co-présidente en 2020-2021) fait un retour sur son expérience.

Dans chaque établissement, les parents élus ont pour mission de recueillir les questions et les propositions des parents (à travers des boîtes à idées, réunions, mails, stands dans le hall, forums web, ...) et transmettent au.x président.e.s de leur conseil, les points à inscrire à l'ordre du jour. Ce projet d'ordre du jour doit ensuite être communiqué aux services de la Mairie 15 jours avant la réunion afin que des expert.e.s puissent être sollicités pour répondre.

**Le fonctionnement des conseils de parents (calendrier et membres) :**

Chaque conseil se réunira au rythme de deux à trois séances par an. Ces conseils sont composés de l'adjointe au Maire, du DGAS en charge des services à la population, de la cheffe de pôle petite enfance de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements, de la ou des coordinatrices, des responsables des établissements représentés au sein du conseil de parent, de partenaires de la PMI, des parents élus.

**Élection de la présidence du conseil**

**Mme Zoé Dailly (crèche 56 rue Saint-Maur) est élue présidente et sont élues co-présidentes Mmes Anne-Lise Laszlo-Pouvreau (crèche collective 16 cité Beauharnais), Mathilde Loviconi (crèche 9 rue Servan) et**

**Delphine Vennat (crèche collective 16 cité Beauharnais).** Monsieur Julien Laszlo, également représentant de la crèche collective du 16 cité Beauharnais pourra être amené à remplacer son épouse Anne-Lise Laszlo-Pouvreau. Les adresses mails des parents membres du conseil leur seront transmises.

Dans chaque établissement, les parents élus recueilleront les questions et les propositions des parents et transmettront aux co-président.e.s du Conseil des parents les points à inscrire à l'ordre du jour. Celui-ci doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil 15 jours avant la réunion.

## Tour de table

---

Bénédicte Dageville propose aux parents d'exprimer leurs attentes ou les sujets qu'ils souhaiteraient voir aborder lors d'un prochain conseil.

Des parents émettent le souhait que davantage d'activités puissent être proposées, en dépit du contexte sanitaire : café des parents, intervention d'artistes au sein des crèches, sorties, etc., et que des interactions puissent être davantage proposées aux enfants avec d'autres enfants qu'au sein de leur section. Même si les contraintes sanitaires expliquent les restrictions actuelles, est évoquée l'idée de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil ce qu'est une crèche en temps normal, comment c'était avant la crise sanitaire.

Des parents souhaiteraient savoir comment se passent les périodes d'adaptation au sein des établissements et si c'est différent d'une crèche à l'autre.

À une question de parents sur la non recours au masque inclusif au sein des établissements, Claire Cordonnier répond qu'ils ont pu être expérimentés l'année dernière mais qu'ils étaient jugés inconfortables et désagréables par les professionnel.le.s. Elisa Le Brenn ajoute que souvent les enfants réagissaient mal en voyant le visage qui apparaissait comme morcelé.

Les parents demandent si le projet éducatif de territoire (PEDT) du 11<sup>e</sup> peut leur être transmis.

Les projets éducatifs de territoire et notamment celui du 11<sup>e</sup> sont accessibles ci-après : <https://www.paris.fr/pages/le-projet-educatif-territorial-pour-paris-3991>

Les parents sont invités à s'inscrire à la newsletter de la Mairie du 11<sup>e</sup>.

Bénédicte Dageville informe de l'opération *Bébés restos du cœur*, collecte qui a lieu dans le hall de la mairie et dans les crèches partenaires du 6 au 10 décembre :

« Vous pouvez aider les Restos du Cœur de Paris en participant à la collecte des *Bébés du cœur* en faisant des dons.

Vous pouvez donner :

- Des vêtements d'hiver, neufs ou en très bon état, de 0 à 36 mois (chaussettes, collants, bodies, pyjamas, polaires, pantalons, robes, pulls, chemises, turbulettes, blousons, manteaux, doudounes, chaussures etc...)
- Des produits d'hygiène pour bébé (couches, shampoing, gel lavant bébé, lait de toilette, savon, coton, crème pour le change, sérum physiologique, lingettes etc...)
- Du matériel de puériculture (porte-bébés, chauffe biberons, transats etc...).

Attention, les jouets et les produits alimentaires ne font pas l'objet de cette collecte. »

**Le prochain conseil des parents du secteur nord du 11<sup>e</sup> aura lieu le lundi 31 janvier 2022 à 18h30 en présentiel en mairie du 11<sup>e</sup> si les conditions le permettent.**